

SGH	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
		 <p><b>PEINTURES</b> Classe 3 UN1263 G.E. : III</p>

**SECTION I : IDENTIFICATION**

**Utilisation :** Résine d'étanchéité bitume/polyuréthane monocomposante

**Fabricant :**

Soprema Canada  
1675, rue Haggerty  
Drummondville (Québec) J2C 5P7  
CANADA  
Tél. : 819 478-8163

**Distributeurs :**

Soprema Inc.  
44955, Yale Road West  
Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3  
CANADA  
Tél. : 604 793-7100

Soprema USA  
310, Quadral Drive  
Wadsworth (Ohio) 44281  
ÉTATS-UNIS  
Tél. : 1 800 356-3521

Soprema USA  
12251, Seaway Road  
Gulfport (Mississippi) 39507  
ÉTATS-UNIS  
Tél. : 1 228 701-1900

**En cas d'urgence:**

SOPREMA (8 h à 17 h) : 1 800 567-1492

CANUTEC (Canada) (24h) : 613 996-6666

CHEMTREC (É.-U.) (24h) : 1 800 424-9300

**SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**DANGER**

LIQUIDES INFLAMMABLES – Catégorie 2

DANGER PAR ASPIRATION – Catégorie 1

TOXICITE AIGUE (orale) – Catégorie 4

TOXICITE AIGUE (inhalation) – Catégorie 4

TOXICITE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (exposition unique) – Catégorie 3

CORROSION CUTANEE / IRRITATION CUTANEE – Catégorie 2

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE – Catégorie 2A

TOXICITE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (expositions répétées) – Catégorie 2

SENSIBILISATION (respiratoire) – Catégorie 1

SENSIBILISATION (cutanée) – Catégorie 1

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires ou provoquer de la somnolence ou des vertiges. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Obtenir les instructions spécifiques avant l'utilisation. Ne pas manipuler tant que les mesures de sécurité n'ont pas été lues et comprises. Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Utiliser des équipements électriques antidéflagrants. Utiliser uniquement des outils antiétincelles. Prendre de mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas manger ou boire lors de l'utilisation de ce produit. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains à fond après manipulation. Porter des gants protecteurs, une protection oculaire et un respirateur à vapeurs organiques. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter les lieux de travail. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant bien fermé. Garder au frais. Entreposer sous clef. Disposer du contenant conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

**SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX**

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Asphalte	8052-42-4	15-40	0,5 mg/m <sup>3</sup>	Non établie
Toluène	108-88-3	7-13	20 ppm	Non établie
Méthyléthylcétone (MEK)	78-93-3	5-10	200 ppm	300 ppm
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (PGMMEA)	108-65-6	0,5-1,5	50 ppm	Non établie
4,4' diisocyanate de diphenylméthane; 2,2' diisocyanate de diphenylméthane (MDI)	101-68-8	0,1-1	0,005 ppm	Non établie
4-Isocyanatosulphonyltoluene (PTSI)	4083-64-1	0,1-1	Non établie	Non établie

### **CONTACT AVEC LA PEAU**

**Asphalte :** Le contact peut causer des rougeurs, des irritations et de l'inflammation. Le contact avec la peau peut causer des effets nocifs dans d'autres parties du corps. (2)

**Toluène :** Selon des études effectuées sur des animaux, le toluène est un irritant modéré pour la peau. Le contact prolongé peut causer une dermatite (peau rouge et sèche). L'absorption du toluène par la peau peut significativement contribuer à l'exposition générale. Bien qu'aucun rapport d'effets nocifs suite à l'absorption par la peau n'ait été localisé. (1)

**MEK :** Selon l'information sur les animaux et limitée chez les humains, on s'attend à ce que le MEK cause aucune ou une irritation très légère. (1)

**PGMMEA :** Selon l'information sur les animaux, PGMMEA n'est pas un irritant pour la peau. PGMMEA peut être absorbé par la peau, mais on ne s'attend pas à des effets nocifs par cette voie d'exposition. (1)

**MDI :** Selon l'information sur les animaux, MDI est un irritant grave pour la peau. En général, les isocyanates peuvent causer une décoloration de la peau (tache) et le durcissement de la peau suite à des expositions répétées. On ne s'attend pas à ce que le contact avec la peau résulte en absorption de quantités nocives. (1)

**PTSI :** PTSI est irritant pour la peau. Il peut être nocif si absorbé par la peau. (2)

### **CONTACT AVEC LES YEUX**

**Asphalte :** Les vapeurs peuvent causer une irritation des yeux et une sensibilité à la lumière. Avec le contact répété ou prolongé, les effets peuvent devenir plus graves. (2)

**Toluène :** Selon des études effectuées sur des animaux, le toluène est un irritant très léger pour les yeux. (1)

**MEK :** Selon l'information sur les animaux et limitée chez les humains, MEK est un irritant modéré à grave. (1)

**PGMMEA :** Selon l'information sur les animaux, PGMMEA peut être un irritant léger à modéré pour les yeux. Aucune information sur les humains n'a été localisée. (1)

**MDI :** Selon l'information sur les animaux, MDI peut causer aucune ou une légère irritation. (1)

**PTSI :** PTSI est irritant pour les yeux. (2)

### **INHALATION**

**Asphalte :** Les effets de la surexposition comprennent l'irritation du nez et de la gorge, des nausées, des vomissements, la diarrhée, des douleurs abdominales et des signes de dépression du système nerveux (par exemple, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, la perte de coordination et de la fatigue), des battements du cœur irréguliers, un œdème pulmonaire, une faiblesse et des convulsions. (2)

**Toluène :** L'inhalation de vapeurs de toluène peut affecter le SNC. Les symptômes sont liés à la concentration de l'exposition. À environ 50 ppm, une légère somnolence et des maux de tête ont été rapportés. Une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires s'est produite entre 50 et 100 ppm. Des concentrations d'environ 100 ppm ont causé de la fatigue et des vertiges. À plus de 200 ppm, les symptômes sont similaires à un état d'ébriété, soit des engourdissements et des nausées. À plus de 500 ppm, il y a une confusion mentale et une incoordination. Des concentrations plus élevées (évaluées à plus de 10 000 ppm) peuvent mener à une perte de connaissance et au décès. De plus graves effets de l'exposition sont survenus lorsque la vapeur s'était accumulée dans des espaces restreints. (1)

**MEK :** De brèves expositions (3-5 minutes) aux vapeurs de MEK ont causé une irritation légère au nez et à la gorge à 100 ppm et une irritation du nez et de la gorge à 350 ppm chez approximativement 10 personnes. 143 volontaires exposés à 200 ppm pendant 4 heures ont

rapporté une irritation de la gorge, une odeur désagréable, des nausées et des maux de tête (par ordre de fréquence rapporté). On s'attend à ce que des expositions plus élevées causent la dépression du SNC avec des symptômes tels que des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Des concentrations extrêmement élevées peuvent causer une perte de conscience et probablement la mort. (1)

**PGMMEA :** PGMMEA forme une vapeur à des températures normales. Selon l'information sur les animaux et la comparaison à l'éther monométhyle de propylène glycol, des concentrations élevées de vapeur ou de brume peuvent irriter les yeux et le nez. Des concentrations très élevées peuvent causer une dépression du SNC avec des symptômes tels que des maux de tête, des nausées et des vertiges. (1)

**MDI :** Le MDI a une très basse pression de vapeur. Par conséquent, il est peu susceptible de produire des expositions aéroportées à moins que le MDI soit chauffé ou forme un aérosol ou une brume pendant des opérations de transvasement, moussage ou pulvérisation. L'exposition à court terme par inhalation aux isocyanates peut causer une irritation respiratoire et à la membrane muqueuse. Les symptômes incluent une irritation aux yeux et au nez, la gorge sèche ou endolorie, le nez qui coule, le souffle court, une respiration sifflante et une laryngite. La toux avec douleur ou serrement de la poitrine peut également survenir, fréquemment la nuit. Ces symptômes peuvent se produire durant l'exposition ou peuvent être retardés plusieurs heures. (1)

**PTSI :** PTSI est irritant pour le système respiratoire. Il peut être nocif si inhalé. (2)

### **INGESTION**

**Asphalte :** Il peut causer l'irritation de la bouche, de la gorge et des voies gastro-intestinales. L'ingestion de grandes quantités peut causer un blocage gastro-intestinal. (1)

**Toluène :** Il y a des rapports de cas d'ingestion accidentelle de toluène causant une grave dépression du SNC et la mort. Le toluène est facilement absorbé suite à l'ingestion produisant des symptômes semblables à ceux décrits pour l'inhalation ci-dessus. Le toluène peut être aspiré, ce qui est l'inhalation d'un produit chimique dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement. Une grave irritation des poumons, des dommages aux tissus pulmonaires et le décès peuvent survenir. (1)

**MEK :** Selon l'information sur la toxicité chez les animaux, MEK n'est pas considéré toxique si ingéré. On s'attend à ce que l'ingestion de fortes doses cause une dépression du SNC avec des symptômes tels que des maux de tête, des nausées, des vertiges, de la somnolence et la confusion. Des concentrations extrêmement élevées peuvent causer la perte de conscience et possiblement la mort. Des preuves sur des animaux suggèrent que le MEK peut être aspiré (inhalé) dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement. L'aspiration de même une petite quantité de liquide pourrait résulter en accumulation de fluide dans les poumons (œdème), insuffisance respiratoire, arrêt cardiaque et la mort peuvent survenir. (1)

**PGMMEA :** Selon l'information sur les animaux, PGMMEA a une toxicité orale très basse. Aucune information chez les humains n'a été localisée. L'ingestion n'est pas une voie typique d'exposition. (1)

**MDi :** Il n'y a aucun rapport d'ingestion de MDI chez les humains. Des études sur des animaux indiquent que les effets toxiques de l'ingestion de MDI sont légers. L'ingestion pourrait résulter en irritation et en corrosion de la bouche, de la gorge et du tube digestif. L'ingestion n'est pas une voie typique d'exposition au travail. (1)

**PTSI :** PTSI peut causer l'irritation du tube digestif. Peut être nocif si avalé. (2)

### **EFFETS RESPIRATOIRES**

**Asphalte :** Certaines études indiquent que des travailleurs de pavage d'asphalte peuvent subir des symptômes des voies respiratoires inférieures (par exemple, la toux, la respiration sifflante, et le souffle

court) et des changements de la fonction pulmonaire. D'autres études sur des travailleurs d'asphalte n'ont trouvé aucun lien cohérent entre l'exposition aux fumées d'asphalte et la fonction pulmonaire. (2)

**Toluène :** Le toluène n'est pas un sensibilisant respiratoire. Malgré l'utilisation courante, aucun rapport de sensibilisation respiratoire n'a été localisé. (1)

**MDI :** La sensibilisation respiratoire s'est développée chez les personnes travaillant avec MDI. La sensibilisation est habituellement causée par une exposition très élevée ou par des expositions multiples. Bien que des périodes variables d'exposition (1 jour à des années) puissent s'écouler avant que la sensibilisation puisse se produire, elle se développe plus souvent pendant les premiers mois de l'exposition. Les individus sensibilisés réagissent à de très bas niveaux d'isocyanates (pour le MDI, aussi bas que 0,0014 ppm) qui n'ont aucun effet sur des personnes non sensibilisées. Au début, les symptômes peuvent apparaître comme un rhume ou un léger rhume des foins. Cependant, des symptômes asthmatiques graves peuvent se développer et inclure une respiration sifflante, la gorge serrée, le souffle court, de la difficulté à respirer et/ou de la toux. La fièvre, des refroidissements, des sensations générales de malaise, des maux de tête, et de la fatigue peuvent également se produire. Les symptômes peuvent se produire immédiatement lors de l'exposition, dans une heure ou plusieurs heures après l'exposition ou les deux et/ou la nuit. Typiquement, l'asthme s'améliore avec l'éloignement de l'exposition (par exemple : week-end, et vacances) et revient, dans certains cas, sous forme de « crise aiguë » lors d'exposition renouvelée. Les personnes sensibilisées qui continuent à travailler avec des isocyanates peuvent développer des symptômes plus tôt après chaque exposition. Le nombre et la gravité des symptômes peuvent augmenter. Après l'éloignement de l'exposition, quelques travailleurs peuvent continuer à avoir des problèmes respiratoires persistants tels que des symptômes asthmatiques, des problèmes bronchiques et de l'hypersensibilité aux isocyanates. D'autres peuvent récupérer entièrement et peuvent graduellement perdre leur sensibilité dans plusieurs années. Les isocyanates peuvent également causer la pneumonie d'hypersensibilité, une autre affection pulmonaire allergique, qui est caractérisée par des symptômes tels que le souffle court, la fièvre, la fatigue, la toux non productive, et les refroidissements. Plusieurs études ont prouvé que l'exposition continue à de bas niveaux de MDI et d'autres isocyanates peuvent causer l'altération de la fonction pulmonaire, telle que la capacité respiratoire diminuée. D'autres études ont prouvé que des niveaux extrêmement bas de MDI (par exemple : moins de 0,003 ppm) ne diminuent pas la fonction pulmonaire. La sensibilisation croisée entre différents isocyanates peut se produire. Les gens sensibilisés au diisocyanate de toluène (TDI) ou au diisocyanate de hexaméthylène (HDI) peuvent montrer une sensibilisation au MDI sans avoir d'exposition antérieure à ce produit chimique. L'exposition aux isocyanates est susceptible de causer l'aggravation chez des individus avec une maladie respiratoire existante, telle que la bronchite chronique et l'emphysème. (1)

**PTSI :** PTSI peut causer une sensibilisation par inhalation. Des expositions répétées peuvent causer de l'asthme et des réactions allergiques aux isocyanates. (2)

**MEK, PGMEA :** Aucune information disponible sur les humains ou les animaux.

#### **SENSIBILISATION DE LA PEAU**

**Toluène :** Le toluène n'est pas un sensibilisant pour la peau. Malgré l'utilisation courante, aucun rapport de sensibilisation de la peau chez les humains n'a été localisé. (1)

**MEK :** MEK n'est pas un sensibilisant de la peau au travail. Malgré l'utilisation industrielle étendue, il n'y a qu'un rapport de cas de la sensibilisation chez un peintre, qui a été confirmé par une réaction positive à un test de timbre standard avec MEK. (1)

**PGMEA :** Selon l'information non confirmée sur les animaux, PGMMEA n'est pas un sensibilisant de la peau. Aucune information chez les humains n'a été localisée. (1)

**MDI :** Une dermatite de contact allergique s'est développée au contact de MDI au travail. (1)

**Asphalte, PTSI :** Aucune information disponible sur les humains ou les animaux.

#### **SYSTÈME NERVEUX**

**Toluène :** Les résultats de nombreuses études menées sur des imprimeurs de rotogravure, des peintres et des travailleurs de nattes caoutchoutées exposés de façon prolongée au toluène sont peu concluantes à l'égard de dommages chroniques au SNC. Quelques études rapportent des changements tels que des pertes de mémoire, des perturbations du sommeil, des pertes d'habiletés de concentration et des incoordinations, tandis que d'autres ne rapportent aucun effet. (1)

**MEK :** Des preuves limitées suggèrent que MEK peut causer des effets nocifs au système nerveux. On a observé des effets sur le système nerveux dans certaines études (épidémiologiques) sur des humains et dans des rapports de cas où l'exposition est principalement au MEK. Cependant, ces études ont des limitations telles que le manque d'information sur les niveaux d'exposition, les petites quantités et le manque d'information sur la consommation d'alcool. (1)

**Asphalte, PGMMEA, MDI, PTSI :** Aucune information disponible sur les humains ou les animaux.

#### **ORGANES CIBLES**

**Toluène :** On ne s'attend pas à ce que des effets sur les reins et le foie surviennent à moins que les expositions soient très élevées. Une révision de plusieurs études sur le toluène et ses effets sur la vision en couleurs a conclu que la preuve n'est pas concluante si l'exposition à long terme au toluène résulte en une déficience persistante de la vision en couleurs. Selon l'information limitée disponible, des conclusions définitives d'effets sur l'ouïe ne peuvent être tirées. On a observé la perte de l'ouïe chez des travailleurs dans certaines études suite à l'exposition à long terme au toluène et au bruit et chez des animaux exposés à des concentrations très élevées de toluène. (1)

**Asphalte, MEK, PGMMEA, MDI, PTSI :** Aucune information disponible sur les humains ou les animaux.

#### **CANCÉROGÉNÉCITÉ**

**Toluène :** Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a conclu que ce produit chimique ne peut être classé comme cancérigène chez les humains (Groupe 3). L'Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) a établi que ce produit chimique ne pouvait être classé comme un cancérigène chez l'humain (A4). Le Programme national de toxicologie (NTP) aux États-Unis n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérigènes. (1)

**MEK :** Le CIRC n'a pas évalué la cancérogénicité de ce produit chimique. L'ACGIH n'a pas assigné de désignation de cancérogénicité à ce produit chimique. Le NTP n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérigènes. (1)

**MDI :** Le CIRC a conclu que ce produit chimique ne peut être classé comme cancérigène chez les humains (Groupe 3). L'ACGIH n'a pas assigné de désignation de cancérogénicité à ce produit chimique. Le NTP n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérigènes. (1)

**Asphalte, PGMMEA :** Aucune information disponible sur les humains ou les animaux. Le CIRC n'a pas évalué la cancérogénicité de ces produits chimiques. L'ACGIH n'a listé aucun de ces produits chimiques. Le NTP n'a listé aucun de ces produits chimiques dans son rapport sur les cancérigènes. (1)

**PTSI :** Aucune information disponible chez les humains ou les animaux.

#### **TÉRATOGENICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ**

**Toluène :** Selon l'information obtenue à partir d'études sur des animaux, le toluène représente un risque de toxicité sur le développement. La fœtotoxicité (poids fœtal réduit), des effets sur le

comportement (sur l'apprentissage et la mémoire) et la perte de l'ouïe (chez les mâles) ont été observés chez la progéniture de rats exposés par inhalation à 1 200 ou 1 800 ppm de toluène. Ces effets ont été observés en l'absence de toxicité maternelle. Un bilan détaillé du toluène et son potentiel à causer de la tératogénicité ou de l'embryotoxicité dans des situations de travail a été publié. Ce bilan conclut que bien que plusieurs études en milieu de travail aient évalué l'exposition générale au solvant et ses conséquences sur la grossesse, peu d'études ont examiné spécifiquement l'exposition au toluène. (1)

**MEK** : L'information localisée n'est pas suffisante pour conclure que MEK cause la toxicité sur le développement. Peu d'information chez les humains a été localisée. En général, des études sur des animaux ont montré une légère fetotoxicité (par exemple, anomalies squelettiques, poids fœtal réduit) à des concentrations qui ont produit une légère toxicité maternelle. (1)

**PGMMEA** : PGMMEA commercial est en grande partie l'isomère alpha, avec des petites quantités d'isomère bêta. Le produit commercial n'a pas causé de toxicité sur le développement dans des études sur des animaux, même en présence de toxicité maternelle, et, donc, n'est pas considéré comme une toxine sur le développement. (1)

**Asphalte, MDI, PTSI** : Aucune information disponible sur les humains ou les animaux.

#### TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

**Toluène** : Aucune conclusion ne peut être tirée sur la base de l'information disponible sur l'humain. Aucun effet sur la reproduction n'a été observé dans les études sur les animaux. (1)

**MEK** : L'information localisée n'est pas suffisante pour conclure que le MEK cause la toxicité sur la reproduction. Peu d'information sur les humains ou aucune sur les animaux n'a été localisée. (1)

**PGMMEA** : L'information disponible ne suggère pas que PGMMEA cause la toxicité sur la reproduction. Aucune information sur les humains ou les animaux n'a été localisée pour PGMMEA. (1)

**Asphalte, MDI, PTSI** : Aucune information disponible sur les humains ou les animaux.

#### MUTAGÉNICITÉ

**Toluène** : L'information disponible est insuffisante pour conclure que le toluène est mutagène. Les résultats des études disponibles chez l'humain ne sont pas concluants. Des résultats positifs et négatifs ont été obtenus dans des études chez l'humain, mais aucune de ces études n'a été menée avec une exposition au toluène seulement ou avec un contrôle adéquat des autres facteurs. (1)

**MEK** : MEK n'est pas connu comme un mutagène. Il n'y a aucune information disponible sur les humains. (1)

**MDI** : Dans un rapport de cas, le MDI a causé des dommages à l'ADN dans les globules blancs chez les humains après exposition par inhalation de 5 à 200 ppb. Ce rapport fournit des informations insuffisantes pour déterminer la mutagénicité du MDI. Aucune autre étude sur des humains ou animaux in vivo n'a été rapportée. (1)

**Asphalte, PGMMEA, PTSI** : Aucune information disponible sur les humains ou les animaux.

#### SUBSTANCES SYNERGIQUES

**Toluène** : L'exposition combinée au toluène et au bruit, au toluène et au n-hexane, au toluène et à l'aspirine, ou au toluène, à l'éthylbenzène et au bruit a causé la perte synergique de l'ouïe dans des études sur des animaux. On a observé une perte de l'ouïe accrue chez des travailleurs dans certaines études suite à l'exposition à long terme au toluène et au bruit. (1)

**MEK** : Il y a plusieurs rapports de cas d'effets neurologiques sur des humains résultant d'une exposition élevée au MEK en combinaison avec d'autres solvants. (1)

**Asphalte, PGMMEA, MDI, PTSI** : Aucune information disponible sur les humains ou les animaux.

#### ACCUMULATION POTENTIELLE

**Toluène** : Le toluène est facilement absorbé par inhalation, ingestion et par la peau. Le toluène inhalé apparaît rapidement dans le gras du cerveau (lipide) où il est rapidement éliminé. La demi-vie du tissu adipeux chez l'humain est 0,5-2,7 jours. Le toluène est rapidement éliminé du sang. Il est métabolisé dans le foie où il est converti en plusieurs étapes en acide hippurique, qui est excrété dans l'urine. Une petite quantité de toluène est aussi exhalé inchangé. Le toluène a été identifié dans le lait humain. (1)

**MEK** : MEK ne s'accumule pas dans le corps. Il est rapidement absorbé par inhalation, au contact avec la peau et par ingestion et transféré dans le sang et d'autres tissus. MEK est métabolisé dans le foie, principalement en 3-hydroxy-2-butanone et 2,3-butanédiol, qui sont éliminés dans l'urine. La majorité du MEK pénètre probablement dans le métabolisme général du corps et est converti en acétate, qui est éventuellement décomposé en dioxyde de carbone et en eau, qui sont alors éliminés dans l'air exhalé et dans l'urine. MEK et ses métabolites sont principalement éliminés du corps en 24 heures. (1)

**PGMMEA** : Ne s'accumule pas. (1)

**MDI** : MDI peut pénétrer dans le corps par inhalation ou ingestion. Il est probablement métabolisé en 4,4-méthylène dianiline, qui est métabolisé plus tard et excrété. (1)

**Asphalte, MEK, PTSI** : Aucune information disponible sur les humains ou les animaux.

### SECTION IV : PREMIERS SOINS

#### CONTACT AVEC LA PEAU

Laver avec beaucoup d'eau. Si une irritation ou une démangeaison de la peau se produit : Obtenir des conseils médicaux. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant la réutilisation.

#### CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si faisable. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste : Obtenir des conseils médicaux.

#### INHALATION

Si la respiration est difficile, évacuer la personne à l'air frais et garder dans une position confortable pour favoriser la respiration. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison.

#### INGESTION

Contactez immédiatement un centre antipoison. Ne pas provoquer le vomissement. Se rincer la bouche.

### SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**INFLAMMABILITÉ** : Liquide inflammable Classe IB (NFPA)

**EXPLOSIBILITÉ** : Sensibilité aux chocs : Non  
Sensibilité aux décharges électrostatiques : Peut accumuler l'électricité statique lors du transvasement.

**POINT D'ÉCLAIR** : 10,5°C

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ** : Non disponible  
**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR** : (% en volume)  
Non disponible

#### RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION

Ce produit et ses vapeurs peuvent s'enflammer sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flammes au point de fuite ou jusqu'au(x) contenant(s) ouvert(s). Le produit peut s'enflammer en présence d'oxydants forts. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

#### PRODUITS DE COMBUSTION

Des fumées et des gaz toxiques et irritants peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique du produit : oxydes de carbone, oxyde d'azote, oxydes de soufre, trace d'acide

cyanhydrique, acide acétique, peroxyde d'hydrogène, aldéhydes, alcools, cétones, acétate de vinyle, éther de vinyle, méthane, éthane et éthylène, peuvent se former selon les conditions d'incendie.

#### INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE UN FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie en se plaçant à une distance maximale de l'incendie ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie vu le risque élevé d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et si la région avoisinante ne présente pas de risques, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

#### MOYENS D'EXTINCTION

Mousse anti-alcool ou universelle, poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, sable. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace puisque le produit a un point d'éclair très bas.

### SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

#### FUITES / DÉVERSEMENTS

Ventiler le secteur. Revêtir les équipements de protection appropriés pendant le nettoyage. Éliminer toutes les sources d'ignition. Fermer la source de la fuite si la manœuvre peut être effectuée de façon sécuritaire. Contenir la fuite. Absorber avec une matière inerte, comme du sable ou de la terre. Ramasser le produit à l'aide d'une pelle ou d'un balai anti-étincelles. Déposer dans un contenant qui se referme. Refermer le contenant et entreposer dans un endroit ventilé jusqu'à ce qu'il soit mis au rebut. Ne pas toucher au produit déversé ni marcher dedans. Laver le secteur du déversement avec de l'eau et du savon. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits restreints.

### SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

#### MANUTENTION

Ce produit est inflammable et toxique. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer la brume, les vapeurs et les poussières. Bien se laver les mains après manipulation. Les personnes avec des antécédents d'asthme, de troubles respiratoires chroniques ou périodiques ne doivent jamais manipuler ce produit. Avant la manipulation du produit, il est important de s'assurer que les recommandations sur le contrôle de la ventilation ainsi que sur les équipements de protection personnelle sont suivies. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation. Éliminer toutes les sources d'ignition (étincelles, flammes et surfaces chaudes). Garder éloigné de la chaleur. Mettre à la terre les contenants lors du transvasement pour éviter l'accumulation d'électricité statique. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

#### ENTREPOSAGE

Entreposer les contenants à l'écart de l'humidité, de toute source de chaleur ou de sources d'ignition, dans un endroit frais, bien ventilé à l'abri du soleil. Garder les lieux d'entreposage libres de toutes matières combustibles. Interdire de fumer près des lieux d'entreposage. Entreposer le produit à l'écart des substances incompatibles. Entreposer ce produit inflammable conformément aux codes d'incendie et du bâtiment ainsi qu'à toute réglementation en matière de santé et sécurité. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement. Inspecter périodiquement les lieux pour détecter les fuites ou les dommages. Avoir, près des lieux d'entreposage, les extincteurs appropriés et des absorbants pour pallier les fuites. Inspecter tous les contenants pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés.

### SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**MAINS :** Porter des gants en butyl-caoutchouc, polyalcool de vinyle ou Viton.

**RESPIRATOIRE :** Si le TLV est dépassé, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.

**YEUX :** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.

**AUTRES :** Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

**CONTRÔLE DES VAPEURS :** Des échappements d'air doivent être prévus en quantité requise pour maintenir le niveau des vapeurs et des poussières sous les limites recommandées.

### SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>ÉTAT PHYSIQUE :</b>	Liquide
<b>ODEUR ET APPARENCE :</b>	Liquide brun à odeur de solvant
<b>SEUIL DE L'ODEUR :</b>	Non disponible
<b>DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :</b>	Plus lourd que l'air
<b>TAUX D'ÉVAPORATION (acétate de butyle = 1) :</b>	Non disponible
<b>POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :</b>	Non disponible
<b>POINT DE CONGÉLATION :</b>	Non disponible
<b>DENSITÉ (H<sub>2</sub>O = 1) :</b>	1,07 kg/L
<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) :</b>	Insoluble
<b>CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES (C.O.V.) :</b>	225 g/L
<b>VISCOSITÉ :</b>	30 000 cP

### SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ :** Ce matériel est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées à la section VII.

**CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :** Éviter la chaleur excessive. Exposé à des températures élevées, ce produit peut dégager des produits de décomposition dangereux tels que des fumées, oxyde de carbone, oxyde d'azote, trace d'acide cyanhydrique, trace de formaldéhyde, trace d'acide chlorhydrique.

**INCOMPATIBILITÉ :** Tenir à l'écart des agents oxydants et réducteurs et des matières fortement acides et basiques, afin d'éviter des réactions exothermiques.

**PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION :** Ce produit réagit lentement avec l'eau et peut provoquer un dégagement de gaz carbonique qui risque de conduire à des augmentations de pressions dans les emballages fermés.

**POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE :** Non

### SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### DONNÉES TOXICOLOGIQUES

##### **Toluène :** (1)

CL <sub>50</sub> (inhalation, rat) :	7 350 ppm (exposition de 4 heures)
DL <sub>50</sub> (oral, rat) :	5 580 mg/kg
DL <sub>50</sub> (cutané, lapin) :	12 125 mg/kg

##### **MEK :** (1)

CL <sub>50</sub> (inhalation, rat) :	11 700 ppm (exposition de 4 heures)
DL <sub>50</sub> (oral, rat) :	2 740 mg/kg cité comme 3,4 ml/kg
DL <sub>50</sub> (cutané, lapin) :	> 8 050 mg/kg

##### **PGMMEA :** (1)

CL <sub>50</sub> (inhalation, rat) :	> 5 320 ppm (exposition de 4 heures)
DL <sub>50</sub> (oral, rat) :	> 10 000 mg/kg
DL <sub>50</sub> (cutané, lapin) :	> 19 200 mg/kg

##### **MDI :** (1)

CL <sub>50</sub> (inhalation, rat) :	369-490 mg/m <sup>3</sup> (exposition de 4 heures, aérosol)
DL <sub>50</sub> (oral, rat) :	> 10 000 mg/kg
DL <sub>50</sub> (cutané, lapin) :	> 10 000 mg/kg

##### **PTSI :** (2)

CL <sub>50</sub> (inhalation, rat) :	640 ppm (exposition de 1 heure)
DL <sub>50</sub> (oral, rat) :	2 234 mg/kg
DL <sub>50</sub> (cutané, lapin) :	> 10 000 mg/kg

**Asphalte** : Aucune information disponible.

#### **Effets de l'exposition à court terme (aigus)**

##### **INHALATION**

**Toluène** : Le principal effet du toluène est sur le SNC. Des études sur des rats ont démontré que des concentrations atteignant approximativement 1 000 ppm causent de l'excitation et une hausse de l'activité. À approximativement 2 000 ppm, il y a dépression du SNC avec de la somnolence, de l'incoordination et de l'inconscience. Le décès, à de plus fortes concentrations, provient de la défaillance respiratoire. (1)

**MEK** : Des concentrations très élevées ont produit de l'irritation au nez et aux yeux, suivie d'une dépression du SNC avec de l'incoordination, de l'inconscience, d'une respiration haletante et la mort. Des cochons d'Inde ont été exposés à 3 300 à 100 000 ppm pendant 13,5 heures. On n'a observé aucun signe anormal durant et après l'exposition à 3 300 ppm pendant 810 minutes. L'exposition à 10 000 ppm a produit une irritation (2-4 minutes), le larmolement (40 minutes), l'incoordination (90 minutes) et l'inconscience (240-280 minutes). La respiration haletante a été produite pendant des expositions de 20 et 180 minutes à 33 000 et 100 000 ppm. La mort a résulté d'expositions de 45 et 200 minutes à 33 000 et 100 000 ppm. On a observé une légère congestion du cerveau et une congestion marquée et l'emphysème des poumons, du foie et des reins chez des animaux qui sont morts pendant l'exposition. Les animaux qui ont survécu ont plus tard récupéré. (1)

**MDI** : MDI a une pression très basse et il est difficile de réaliser des concentrations de vapeur nécessaires pour le test de toxicité par inhalation. Par conséquent, des études de toxicité par inhalation se sont concentrées sur les effets de l'aérosol. Aucun effet significatif n'a été trouvé lorsque des rats ont été exposés à 2, 5 et 15 mg/m<sup>3</sup> de MDI en aérosol durant 6 heures/jour, 5 jours/semaine pendant 2 semaines. Des souris ont été exposées à des aérosols de MDI variant de 7 à 59 mg/m<sup>3</sup> pendant 4 heures. L'effet global était la baisse du taux respiratoire qui a été déterminé pour être due principalement à l'action du MDI comme un irritant pulmonaire. Le RD50 (concentration requise pour réduire le taux respiratoire de 50%) était 32 mg/m<sup>3</sup>. (1)

**PGMMEA** : Aucun effet néfaste n'a été noté chez des rats suite à une exposition simple de 6 heures à une concentration de vapeur saturée de PGMMEA (plus élevée que 4 345 ppm). Des expositions simples aigües aux vapeurs saturées de PGMMEA pendant 7 heures ont causé seulement une irritation aux yeux et au nez. (1)

**MDI** : MDI a une pression très basse et il est difficile de réaliser des concentrations de vapeur nécessaires pour le test de toxicité par inhalation. Par conséquent, des études de toxicité par inhalation se sont concentrées sur les effets de l'aérosol. L'effet global était la baisse du taux respiratoire qui a été déterminé pour être due principalement à l'action du MDI comme un irritant pulmonaire. (1)

**Asphalte, PTSI** : Aucune information disponible.

##### **IRRITATION DES YEUX**

**Toluène** : Le toluène est un irritant très léger pour les yeux. (1)

**MEK** : MEK est un irritant modéré à grave. (1)

**PGMMEA** : PGMMEA peut être un irritant léger à modéré pour les yeux. (1)

**MDI** : MDI n'a causé aucune irritation ou une légère irritation aux yeux. (1)

**PTSI** : PTSI a causé une irritation grave chez les lapins. (2)

**Asphalte** : Aucune information disponible.

##### **IRRITATION DE LA PEAU**

**Toluène** : Le toluène est un irritant modéré pour la peau. (1)

**MEK** : MEK est probablement un irritant très léger. (1)

**PGMMEA** : PGMMEA n'est pas irritant pour la peau. (1)

**MDI** : MDI est un irritant grave pour la peau. (1)

**PTSI** : PTSI a causé une légère irritation à la peau des lapins. (2)

**Asphalte** : Aucune information disponible.

##### **INGESTION**

**Toluène** : Des rats ont reçu une dose simple de 0, 2 580 ou 5 100 mg/kg (mentionné comme 0, 3,0, 4,5 et 6,0 ml/kg) de toluène non dilué et suivis de près pour des effets neurotoxiques utilisant une batterie de tests fonctionnels les jours 1, 7 et 14. En 1 heure de dosage, les animaux sont devenus hyperactifs pendant plus de 8 heures. Une activité horizontale significativement accrue s'est produite chez des mâles à 3 870 et 5 100 mg/kg, et chez des femelles à 5 100 mg/kg. Une activité verticale significativement décrite s'est produite chez les deux sexes et à toutes les doses. Au jour 14 les données d'activité verticale étaient encore réduites dans les groupes de 2 580 et 3 870 mg/kg. (1)

**MEK** : L'exposition des souris dans des études de létalité aiguë a résulté en incoordination, inconscience, dépression respiratoire et décès. MEK est facilement aspiré dans les poumons. (1)

**PGMMEA** : Des rats ayant reçu 5 000 mg/kg de PGMMEA (isomère bêta) ont montré des signes de dépression du SNC. (1)

**MDI** : Des rats ont reçu des doses journalières de 4,3 à 5 g/kg pendant 5 jours. Le seul effet était un léger grossissement de la rate chez 2 rats sur 5. (1)

**Asphalte, PTSI** : Aucune information disponible.

#### **Effets de l'exposition à long terme (chroniques)**

##### **CONTACT AVEC LA PEAU**

**Asphalte** : On a observé une augmentation de tumeurs de la peau dans des études de durée de vie de rongeurs de laboratoire exposés à des extraits d'asphalte. La pertinence de ces études chez les humains n'est pas claire. On n'a observé aucune augmentation de tumeurs de la peau dans un bio-essai de durée de vie où des souris de laboratoire ont été traitées avec des condensats de fumée de pavage. (2)

**MEK** : L'application de 1-2 ml sur le dos des cochons d'Inde pendant une période allant jusqu'à 31 semaines (5 jours/semaine) n'a causé aucun signe de neurotoxicité et aucun effet sur la structure des nerfs. (1)

**Toluène, PGMMEA, MDI, PTSI** : Aucune information disponible.

##### **SENSIBILISATION DE LA PEAU**

**MDI** : Le potentiel sensibilisant du MDI a été étudié en utilisant le test de gonflement d'oreille de souris (MEST). La dose requise pour sensibiliser 50% des animaux était de 0,73 mg/kg. Dans ce test, MDI était moins puissant que hexaméthylènediisocyanate (HDI) et dicyclohexylméthane diisocyanate (HMDI), mais plus sensibilisant que le toluène-diisocyanate (TDI). On a observé une réactivité croisée entre MDI et HDI, HMDI et TDI. (1)

**Asphalte, Toluène, MEK, PGMMEA, PTSI** : Aucune information disponible.

##### **INHALATION**

**Asphalte** : On n'a observé aucune augmentation dans les tumeurs du poumon ou autres dans une étude de durée de vie de l'inhalation chez les rats de laboratoire exposés aux fumées d'asphalte de pavage. (2)

**Toluène** : De nombreuses études utilisant des rats et des souris ont montré une performance réduite dans quelques tests neurocomportementaux mais pas dans d'autres, durant et après des expositions par inhalation principalement de 500 ppm et plus. En général, ces effets sont réversibles. (1)

**MEK** : L'exposition à 5 000 ppm pendant 13 semaines a produit un effet relié à l'exposition sur les poids du corps et du foie chez les rats mâles et femelles, également une dépression du poids du cerveau chez les femelles. Des cochons d'Inde et des rats ont été exposés à 235 ppm pendant 12 semaines (5 jours/semaine, 7 heures/jour). Il n'y a eu aucun décès ou signes d'intoxication chez les rats. Il y a eu des décès chez les cochons d'Inde témoins et expérimentaux (2 dans chaque groupe) Des études neurologiques étendues avec des expositions élevées n'ont montré aucun effet. (1)

**PGMMEA (rat, souris) :** Des expositions répétées à 300 et 1 000 ppm pendant 2 semaines (6 heures/jour, 5 jours la première semaine, 4 jours la deuxième semaine) n'ont produit aucun effet néfaste. Il y a eu des changements mineurs trouvés à des expositions très élevées (3 000 ppm) – une légère augmentation du poids du foie chez les femelles, un léger effet sur la fonction des reins et un dommage léger à modéré à la paroi du nez. Le dernier effet était plus grave chez les souris. On a suggéré que cet effet était relié à l'acide acétique résultant de l'hydrolyse du PGMA dans le nez. Il n'y a eu aucun effet sur les poids du thymus et de la rate, sur la moelle ou le sang. (1)

**MDI, PTSI :** Aucune information disponible.

#### INGESTION

**Toluène :** Des rats et des souris ont reçu 0, 312, 625, 1 250 ou 5 000 mg/kg/jour dans de l'huile de maïs pendant 13 semaines (5 jours/semaine). Tous les rats et les souris qui ont reçu 5 000 mg/kg/jour sont décédés dans la première semaine. À 2 500 mg/kg, 8/10 rats mâles, 1/10 rats femelles, 4/10 souris mâles et 4/10 souris femelles sont décédés avant la fin de l'étude. À 2 500 et 5 000 mg/kg/jour, il y avait des signes cliniques de dépression du SNC, larmolement (lacrymation) et salivation excessive. Des rats mâles ont eu le poids corporel significativement diminué à 2 500 mg/kg/jour et le poids du foie et des reins était significativement augmenté à 625 mg/kg/jour et plus. Chez les rats femelles, les poids du foie, des reins et du cœur étaient significativement augmentés à 1 250 mg/kg/jour. Une augmentation de la taille des cellules (hypertrophie) a été vue dans le lobe central du foie chez des rats exposés à 1 250 mg/kg/jour chez des rats exposés à 2 500 mg/kg/jour. On a observé la mort du tissu (nécrose) dans le cerveau à 1 250 mg/kg/jour chez des rats mâles et à 2 500 mg/kg/jour chez des rats femelles. Des poids du foie ont significativement augmenté chez des souris femelles exposées à 312 mg/kg/jour et plus et chez les souris mâles exposés à 1 250 mg/kg/jour et plus. (1)

**MDI :** Des rats ont reçu des doses quotidiennes de 4,3 à 5 g/kg pendant 5 jours. Le seul effet était une légère hypertrophie de la rate chez 2 rats sur 5. (1)

**PGMMEA :** Des rats ont été exposés oralement à 100, 300 ou 1 000 mg/kg/jour pendant 44 jours. À 1 000 mg/kg/jour, le poids corporel était diminué et la consommation de nourriture réduite, avec diminutions de glucose du sang et phosphore inorganique et une légère augmentation dans le poids surrénal relatif. Aucun effet n'a été observé à des doses plus basses. (1)

**Asphalte, MEK, PTSI :** Aucune information disponible.

#### CANCÉROGÉNÉCITÉ

**Toluène :** Le CIRC a conclu qu'il n'y avait pas de preuve suffisante pour la cancérogénicité du toluène chez les animaux de laboratoire. (1)

**MDI :** Il n'y a aucune information chez les animaux sur la cancérogénicité du MDI même. Dans une étude, le MDI polymérique contenant 44,8 – 50,2 % de MDI monomérique a été testé pour la cancérogénicité par inhalation chez les rats. On a observé une incidence accrue de tumeurs pulmonaires. Le CIRC a déterminé qu'il y avait une évidence limitée pour la cancérogénicité d'un mélange contenant du MDI monomérique et polymérique chez des animaux expérimentaux. (1)

**Asphalte, MEK, PGMMEA, PTSI :** Aucune information disponible.

#### TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

**Toluène :** Chez les animaux, le toluène cause des effets sur le développement, basé sur la fœtotoxicité (poids fœtal réduit), effets sur le comportement (effets sur l'apprentissage et la mémoire) et perte de l'ouïe (chez les mâles) observés chez la progéniture de rats exposés par inhalation à 1 200 ou 1 800 ppm de toluène. Ces effets ont été observés en l'absence de toxicité maternelle. (1)

**MEK :** L'information localisée n'est pas suffisante pour conclure que le MEK cause la toxicité développementale. Il a causé des effets fœtotoxiques (variations squelettiques mineures, formation des os retardée, poids fœtal réduit) chez des rats et des souris en présence de

légère toxicité maternelle. Une étude sur des rats et des souris en présence de légère toxicité maternelle. Une étude sur des rats a montré la fœtotoxicité non reliée à la dose en l'absence de toxicité maternelle, et une augmentation faible mais statistiquement significative en malformations en présence d'une légère toxicité maternelle. Ces observations n'ont pas été confirmées dans des études ultérieures par les mêmes chercheurs. Une étude plus récente rapporte un poids fœtal réduit statistiquement significatif à 2 000 ppm, en l'absence de toxicité maternelle. Cependant, la réduction globale de poids à cette concentration était de seulement 4 %. (1)

**PGMMEA :** L'inhalation de PGMMEA (isomère alpha) n'a causé aucun effet sur le développement chez des rats. (1)

**Asphalte, MDI, PTSI :** Aucune information disponible.

#### TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

**Toluène :** L'information disponible n'indique pas que le toluène est une toxine sur la reproduction. Une diminution significative du sperme a été notée chez des rats exposés par inhalation à 2 000 ppm pendant 90 jours, une exposition qui a aussi causé une légère toxicité généralisée. Il n'y avait aucune diminution d'accompagnement en fertilité. On n'a observé aucun effet nocif sur la reproduction dans d'autres études. (1)

**Asphalte, MEK, PGMMEA, MDI, PTSI :** Aucune information disponible.

#### MUTAGÉNÉCITÉ

**Toluène :** L'information disponible n'est suffisante pour conclure que le toluène est mutagénique. On a observé des résultats positifs chez des animaux positifs seulement dans une étude limitée, non confirmée et dans des études utilisant des voies d'exposition qui ne sont pas pertinentes dans des situations au travail. On a observé des résultats négatifs dans des études utilisant des rats et des souris exposés oralement ou par inhalation. Des résultats négatifs ont été obtenus à des doses non toxiques dans des cellules mammaliennes cultivées, dans plusieurs tests utilisant des bactéries et dans un test utilisant de la levure. Des résultats négatifs et positifs ont été obtenus chez des mouches à fruit (*Drosophila*). (1)

**MEK :** MEK n'est pas connu comme un mutagène. Des résultats négatifs ont été obtenus dans deux études chez des animaux vivants qui ont utilisé une voie d'exposition qui n'est pas pertinente aux situations au travail. Des résultats négatifs ont aussi été obtenus dans la plupart des tests utilisant des cellules mammaliennes cultivées, des bactéries et de la levure. (1)

**MDI :** Il n'est pas possible de conclure que le MDI est mutagénique. (1)

**Asphalte, PTSI :** Aucune information disponible.

## SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Suite à un incendie, empêcher l'eau de s'infiltrer dans les égouts pluviaux ou sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux ou les voies d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Selon la réglementation, les autorités provinciales, fédérales et d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou de façon à satisfaire les autorités. Ce produit peut être dommageable pour la vie aquatique.

## SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

#### ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit est considéré comme un déchet dangereux. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière est également reconnue comme un déchet dangereux par le RCRA (É.-U.); l'élimination doit donc suivre la réglementation de l'EPA. Ne pas jeter avec les ordures ménagères ou dans les égouts.

## SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

**CLASSIFICATION (TMD – DOT) :** Classe 3  
**NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU PRODUIT :** UN 1263  
**APPELLATION RÉGLEMENTAIRE :** Peintures  
**GROUPE D'EMBALLAGE :** III (selon réglementation TMD 2.19 (3); 49CFR 173.121; IATA 3.3.3.1.1.; IMDG 2.3.2.3.)  
**LES CONTENANTS SONT CONFORMES AUX NORMES.**

Classification basée sur la Section V du présent document.

## SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

**LIS :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).  
**TSCA :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).  
**Prop. 65 :** Ce produit contient des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

## SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

### GLOSSAIRE

**ASTM :** American Society for Testing and Materials (États-Unis)  
**CAS :** Chemical Abstract Services  
**CSA :** Association Canadienne de Normalisation  
**DL<sub>50</sub>/CL<sub>50</sub> :** Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées  
**DOT :** Department of Transportation (États-Unis)  
**EPA :** Environmental Protection Agency (États-Unis)  
**NIOSH :** National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)  
**RCRA :** Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)  
**SGH :** Système Général Harmonisé  
**TMD :** Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
**TLV-TWA :** Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

### Références :

- (1) CHEMINFO (2015) Canadian Centre of Occupational Health and Safety, Hamilton (Ontario) Canada
- (2) Fiche de données de sécurité du fournisseur

**Numéro de la FDS :** CA U DRU SS FS 011  
**Pour plus de renseignements :** 1 800 567-1492

Les fiches de données de sécurité de SOPREMA sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : [www.soprema.ca](http://www.soprema.ca)

### Justification de la mise à jour :

- Format SGH.

**Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ces sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.**